



CAHIER DES CHARGES APPUI TECHNIQUE PROSPECTIF

Les besoins en formation, emplois et
compétences liés au déploiement de la
fibre optique

Date limite de réponse : 21 janvier 2013



1. Projet

1.1. Contexte général

Le Gouvernement, à travers la préparation de sa « feuille de route numérique » et la mise en place de nouveaux outils de gouvernance et de pilotage, a montré sa volonté de faire du déploiement de la fibre optique un puissant levier créateur de valeur, de croissance, d'emplois, d'innovations industrielles et de services pour la nation toute entière.

Le Gouvernement a ainsi rappelé récemment son objectif en matière de couverture numérique : 100% des foyers français doivent disposer d'une solution technique à Très Haut Débit d'ici à 2022.

Si cette couverture en Très Haut Débit pourra reposer sur un "mix technologique", le déploiement de la fibre optique est clairement identifié comme prioritaire et central pour atteindre l'objectif de couverture de la totalité du territoire.

Le développement de la fibre optique constitue en effet l'un des grands défis industriels de ces dix prochaines années, créateur de valeur, de croissance et d'emplois pour la nation toute entière. Il constitue une réelle opportunité de renforcement du pôle d'excellence industriel : 50% de la fibre optique produite en Europe est française.

Le déploiement de la fibre optique a démarré depuis une quinzaine d'années. Il est d'abord passé par la création de grandes « autoroutes optiques » structurant tout le territoire national. Les grands axes ont été complétés par des réseaux intermédiaires (dits de collecte) dont le déploiement se poursuit. Il s'agit désormais de remplacer progressivement les boucles locales du réseau historique en cuivre par des boucles locales en fibre optique.

Le FttH (Fiber to the Home - Fibre jusqu'à l'abonné) correspond au déploiement de la fibre optique jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel.

La fibre optique est une technologie extrêmement pérenne, qui va permettre de répondre durablement aux besoins croissants en débits et en services des particuliers comme des entreprises.

Les enjeux de la fibre optique sont considérables sur le plan économique tant pour les offreurs de services, pour les acteurs directement concernés par son déploiement massif (équipementiers, travaux publics de réseaux, installateurs, mainteneurs...) que pour les utilisateurs finaux (particuliers, entreprises, administrations...).

Créée en 2009, « Objectif Fibre » est une plate-forme de travail ouverte aux acteurs concrètement impliqués dans le déploiement de la fibre optique (opérateurs télécoms, équipementiers, installateurs, ...), volontaires pour identifier et lever les freins opérationnels à un déploiement massif, en produisant des outils pratiques d'intérêt multisectoriel.

Initiative interprofessionnelle, « Objectif Fibre » atteste de la capacité de mobilisation de toute une filière nationale afin de permettre le déploiement massif et industrialisé de la fibre optique.

Réunissant les quatre acteurs majeurs de la filière :

- la Fédération Française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE),
- la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC),
- la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms),
- le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE).

Ce groupement œuvre depuis maintenant quatre ans autour d'enjeux majeurs tels que la normalisation, la formation, l'information ou encore les bonnes pratiques professionnelles.

Afin que les promesses en qualité et en débit des réseaux optiques soient tenues, la réussite de cette mutation technologique en France nécessite de nouvelles compétences et donc une formation accrue des salariés de la filière, notamment dans le domaine de l'installation.

En effet, outre les enjeux bien connus d'attractivité et de compétitivité territoriale (y compris pour les zones de moindre densité), le déploiement de la fibre optique représente un potentiel de création estimé à 10 à 15 000 emplois non-délocalisables (tout particulièrement chez les installateurs) d'ici à 2020.

La question des compétences, et donc de la formation, s'est vite avérée un enjeu majeur permettant de parvenir à l'atteinte des objectifs annoncés par le Gouvernement.

La DGEFP mobilise le dispositif des Appuis Techniques Prospectifs (ATP) qui permet de recourir à un organisme spécialisé pour réaliser une étude prospective, contribuant à la mise en place d'un diagnostic et d'un plan d'actions concerté commun aux acteurs impliqués dans le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné. Ce contrat, qui lie l'Etat et la Profession, sera porté par la plate-forme Objectif Fibre et aura pour opérateur intermédiaire l'APR Constructys Région Parisienne.

1.2. Caractéristiques de l'étude

Cet accord a pour objet la réalisation d'un Appui Technique Prospectif (ATP) et porte sur une analyse prospective des besoins en emplois, en compétences, en recrutement et en formation (initiale et continue), découlant du Programme National Très Haut Débit et de la feuille de route gouvernementale qui sera présentée courant février 2013. Il contiendra des préconisations de plan d'actions répondant aux enjeux identifiés et territorialisés.

1.2.1. Objectifs généraux

L'ATP nommé « **Les besoins en formation, emplois et compétences, liés au déploiement de la fibre optique** » a pour objectif :

- d'éclairer l'Etat et les professionnels de la filière sur les besoins en main d'œuvre dans le cadre du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, ainsi que sur la nature et l'ampleur de l'adaptation nécessaire de l'appareil de formation,
- de disposer d'un outil de dialogue entre l'ensemble des partenaires : les acteurs impliqués dans le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (équipementiers, opérateurs, installateurs...) et les acteurs de l'emploi, de l'intégration et de la formation (initiale et continue), les jeunes et les demandeurs d'emploi,
- d'élaborer un plan d'actions pour permettre aux professionnels de la filière de répondre aux enjeux du déploiement de la fibre optique qui auront été identifiés (besoins en recrutement, information et professionnalisation des acteurs,...).

1.2.2 Périmètre

Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné a d'ores et déjà un impact sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Toutefois, l'enjeu principal de cet ATP porte plus particulièrement **sur la filière des installateurs électriciens**.

Il convient de donner aux entreprises de cette profession, quelle que soit leur taille, les moyens et les outils pour leur permettre de se positionner de façon pérenne sur ces marchés à forte valeur ajoutée (diagnostic des compétences nécessaires, recrutement, formation adaptée aux besoins,...). Ces défis présents et à venir nécessitent donc l'anticipation des besoins en main d'œuvre tant en recrutement qu'en formation.

Il est ainsi important de s'assurer que ces entreprises disposeront à terme de l'ensemble des compétences et des savoir-faire leur permettant de s'adapter à ces évolutions de leur métier. .

2.2. Attentes

L'étude se déroulera en quatre phases :

PHASE 1 :

- ➔ **Evaluer, dans une perspective à 10 ans, d'une part, la nature et le volume des travaux en matière de déploiement et de maintenance des réseaux FTTH, et d'autre part, les besoins en emplois par type de métier et de qualification, en tenant compte des objectifs actualisés des pouvoirs publics,**

Ce premier diagnostic sera réalisé en étroite collaboration avec la plate-forme « Objectif Fibre » et intégrera les travaux prospectifs menés par les experts du secteur.

Cette analyse comportera notamment :

- des données économiques globales sur le Très Haut Débit eu égard aux objectifs des pouvoirs publics : stratégie des acteurs, progression des déploiements, coordination publique / privée dans les zones de faible densité,
- les mutations des métiers liés au déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, en termes d'emplois et de compétences...

L'analyse doit notamment permettre l'élaboration de scénarios prospectifs à 10 ans ainsi qu'une mise en relief des perspectives et des besoins en ressources humaines indispensables au déploiement de la fibre optique. Cette phase d'analyse sera étayée par des entretiens menés auprès des principaux acteurs de la filière (ex. : opérateurs, installateurs, équipementiers, collectivités territoriales et notamment les régions eu égard à leur rôle majeur en matière de formation).

Ressources : La plate-forme « Objectif Fibre » jouera un rôle de facilitateur dans l'identification des acteurs du secteur et accompagnera le cabinet d'études dans la gestion des entretiens à mener.

PHASE 2 :

- **réaliser un état des lieux portant sur la situation de l'emploi et des compétences dans le secteur de l'installation électrique au regard de la situation actuelle et de l'offre de formation (initiale et continue) par type de qualification,**

La production attendue devra permettre :

- d'effectuer un état des lieux et une analyse de la situation des emplois et des compétences chez les installateurs,
- d'étudier comment les activités de déploiement de la fibre vont impacter les politiques ressources humaines des principaux acteurs du secteur mais aussi d'identifier les pratiques que les entreprises entendent mettre en œuvre en la matière,
- d'identifier les métiers connexes qui pourraient être créés ou aménagés (ex. : chargé d'études SIG),
- de réaliser un état des lieux exhaustif et précis et en matière d'offre de formation initiale et continue...

Ressources : Le cabinet d'études pourra consulter les fédérations et syndicats professionnels, les entreprises, les observatoires de branche, et s'appuyer sur les référentiels métiers emploi-compétence existant à l'OPCA de la construction et au sein de la plate-forme « Objectif Fibre ».

PHASE 3 :

- **élaborer les scénarios prospectifs (2 à 3 maximum), pour les années à venir, sur les besoins en emplois, en qualifications et en compétences par type de métier en fonction d'hypothèses différenciée,**

Il est attendu la production d'une série de scénarios à partir de questionnements tant quantitatifs que qualitatifs permettant, par exemple, d'éclairer les interrogations suivantes (liste non exhaustive) :

- Peut-on redouter une carence de main-d'œuvre selon l'ampleur des travaux et leur durée ?
- Quels impacts précis l'accroissement d'activités aura sur les compétences et sur quels niveaux de qualification ?
- S'agira-t-il de former et / ou de recruter des personnels exerçant dans des activités connexes, et dans quelles proportions ?
- Les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi seront-ils préparés à y faire face ?
- Les appareils de formation initiale et continue seront-ils adaptés à la nature et au volume des formations requises ?

Cette phase devra permettre de dégager des scénarios de prospective qualitatifs et quantitatifs en proposant une stratégie d'accompagnement adaptée.

PHASE 4 :

- **Elaborer un plan d'actions - en fonction du scénario retenu par le Comité de pilotage - pour l'accompagnement de la Profession à court, moyen et long terme, qui tienne compte, le cas échéant, des besoins en formation continue des salariés, des besoins en nouvelles qualifications et des besoins de recrutement.**

A partir de ce diagnostic approfondi, l'Appui Technique Prospectif devra mettre en évidence les compétences, métiers et qualifications de la filière : ces travaux prospectifs doivent permettre à la filière d'anticiper ses besoins en compétences, et de déterminer les formations nécessaires pour y répondre.

Les données permettront d'enrichir les outils et politiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences de ces acteurs. L'étude devra également permettre d'émettre des préconisations à destination de l'Education Nationale. Enfin, les travaux pourront également renforcer les actions à mettre en place comme par exemple :

- L'optimisation des modes de coopération entre les acteurs publics / associatifs et les entreprises de la filière pour accompagner les nouveaux entrants et veiller à la mise en place de parcours d'insertion et de qualification,
- L'élaboration de cahier des charges pour la mise en œuvre de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC),
- La mise en place d'opérations visant à accélérer la parité sur les chantiers,
- Le maintien dans l'emploi des publics fragilisés,
- La sécurisation des parcours en facilitant l'accès à la qualification et à la certification,
- Les possibilités de passerelles entre secteurs d'activités (mobilité interbranches, « bi qualification »), ...

2.3 Livrables

Quatre rapports sont attendus :

- Trois rapports d'avancement (phase 1 à 3 de l'étude),
- Un rapport final (phase 4) qui :
 - o reprendra les trois rapports précédents,
 - o présentera le plan d'action découlant des résultats se dégageant des trois premiers rapports,
 - o proposera une synthèse qui servira de base à une diffusion « grand public ».

Les rapports d'avancement seront fournis à la fois sous forme papier et sous forme électronique.

Colloque élargi de restitution :

La production du rapport final sera suivie d'une présentation lors d'un colloque élargi de restitution.

Objectif :

- Faire connaître les travaux aux principaux acteurs intéressés,
- Présenter le plan d'action à l'ensemble des partenaires afin d'en faciliter la mise en œuvre.

3. Modalités d'exécution

3.1. Comité de pilotage

La démarche de l'ATP est fondée sur un partenariat entre l'Etat et les représentants de la plateforme « Objectif Fibre » organisé au sein d'un comité de pilotage. L'ensemble des travaux relatifs à cette étude est placé sous la responsabilité du comité de pilotage.

Sous la présidence de la DGEFP, le comité de pilotage de l'ATP associera toutes les composantes de la filière de la fibre optique, de même que les organisations syndicales du BTP.

Plus précisément, le comité de pilotage réunira :

Composition	Missions
<ul style="list-style-type: none">- la Fédération Française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE),- la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC),- la Fédération Française des Télécoms (FF Télécoms),- le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE),- les organisations syndicales des salariés du BTP (CFDT, CFE CGC BTP, CFTC, CGT et CGT FO),- l'OPCA de la Construction - Constructys,- le cas échéant, des intervenants qualifiés, experts du sujet abordé, pourront y être associés.	<ul style="list-style-type: none">- Valider le choix du prestataire retenu- Conduire le projet- Réceptionner, orienter et valider à chaque étape les rapports intermédiaires et le rapport final.

Le comité de pilotage sera assisté par un comité technique opérationnel dont la mission sera d'assurer le suivi technique et méthodologie de l'ATP tout au long de son déroulement.

Ce comité technique opérationnel sera composé :

- de la DGEFP
- de la Fédération Française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE),
- de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC),
- de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms),
- du Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE),
- de Constructys Région Parisienne,
- du cabinet d'études retenu par l'appel à candidature.

Le comité de pilotage réunira au minimum 4 fois :

- lors du lancement des travaux,
- à l'issue de la première phase,
- à l'issue de la troisième phase,
- et pour l'analyse et la validation du rapport final.

Le cabinet prestataire s'engage à diffuser les documents préparatoires au minimum une semaine avant chaque comité de pilotage et comité technique opérationnel et à assurer la rédaction du relevé de conclusion de chacun d'entre eux. Les rapports intermédiaires prévus à l'issue des 3 premières étapes ainsi que le rapport final intégrant les préconisations seront remis et soumis pour validation au comité de pilotage.

3.2 Réalisation de l'ATP

Les travaux de l'ATP seront réalisés par des cabinets d'études choisis au terme d'une mise en concurrence.

Dans le cas d'une association d'experts, l'ATP sera porté, dans son intégralité, par un seul cabinet. Celui-ci sera garant de la cohérence et de la bonne articulation des travaux.

Le prestataire prendra en charge la réalisation des différentes étapes consécutives de l'Appui Technique Prospectif sur la base de la méthodologie qui aura été choisie, ainsi que la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de ce projet.

3.3 Les missions assignées au prestataire sont les suivantes :

- Identification et récupération / structuration / exploitation des informations,
- Définition de la méthodologie et des moyens à mettre en œuvre,
- Elaboration des outils de recueil des informations (questionnaires, guides d'entretien...),
- Prise en charge de l'ensemble des aspects techniques et logistiques permettant de collecter les informations,
- Restitution de ces informations finalisées sous forme d'un rapport d'études détaillé et réalisation d'une synthèse sous la forme de support de communication,
- Organisation et animation des groupes de travail,
- Rédaction des comptes rendus / relevés de décision,
- Points d'étape réguliers sur l'état d'avancement des travaux.

Le prestataire explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges. L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants :

- Profil général du prestataire (ou du groupement),
- Contexte et objectifs généraux de la prestation.

Le prestataire reformulera sa propre vision du secteur et de son contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments sur demande du comité de pilotage.

3.4 Déroulement de la prestation

Le prestataire décrira la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduira le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...).

La réponse du prestataire devra comporter :

- Des précisions sur les méthodologies proposées au regard des enjeux de l'ATP et des questions propres à chaque étape,
- Les travaux prévus et nécessaires à la réalisation de l'ATP,
- Le budget indiquant le nombre de jours prévus et les prix unitaires pratiqués,
- Une présentation de l'équipe,
- Des références générales sur la connaissance du secteur et des travaux prospectifs, de travaux menés dans les domaines de la gestion des emplois et des compétences,
- Une proposition d'organisation des travaux sur une période de 5 mois maximum

3.5 Durée, calendrier et moyens de la mission

La notification au candidat retenu se fera au plus tard le 18 février 2013 pour un démarrage opérationnel immédiat et la remise d'un premier bilan, avant rapport final, est attendue au plus tard le 31 mai 2013. Le bilan final étant attendu pour le 31 juillet 2013 au plus tard.

Echéancier :

- ❖ Phase 1 : consultation et choix du (ou des) prestataires, commande et notification du marché,
- ❖ Phase 2 : Etat des lieux avec remise d'un premier rapport intermédiaire,
- ❖ Phase 3 : Analyse prospective avec remise d'un deuxième rapport intermédiaire,
- ❖ Phase 4 : Préconisations pour l'action avec remise d'un rapport final.

Le budget maximal qui sera alloué à cet appui technique prospectif sera de 80 000€ TTC.

Il est rappelé que les résultats attendus porteront sur des propositions concrètes d'action et non sur une description de l'existant. Les travaux menés dans le cadre de cette étude seront la propriété conjointe de l'Etat, des 4 fédérations (la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC), la Fédération Française des entreprises de génie électrique et énergétique (FFIE), la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms), le Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique (SERCE)) et de l'OPCA de la Construction – Constructys.

3.3 Remise des offres

L'offre remise par le candidat sera rédigée sur support papier (6 exemplaires) et format électronique (CD, clé USB, mail ...).

Les offres devront parvenir à Constructys Région Parisienne au plus tard le 21 Janvier 2013.

A l'attention de :

Véronique DUMAS

Consultante en Formation

Tél. 01.42.27.64.03 – Portable 06.26.19.58.75

Adresse postale :

Constructys Région Parisienne

15 rue Cortambert

75016 PARIS

Adresse mail :

veronique.dumas@constructys.fr

Avec copie électronique directe aux adresses suivantes :

BOURGEOIS Philippe philippe.bourgeois@emploi.gouv.fr

Gwenaëlle GIL- PAILLEUX g.gil-paillieux@ffie.fr

Richard KRIEGER r.krieger@serce.fr

LAVALLADE Pierre-Yves pylavallade@fftelecoms.org

PINKUS Maurice mpinkus@uimm.com

Laurence VEISENBACHER l.veisenbacher@serce.fr

3.4 Conditions de paiement

- A la signature de la convention, le cabinet d'étude percevra 20 % du paiement,
- Après validation par le comité de pilotage des livrables des phases 1 et 2, 30% du paiement lui seront versés,
- Après validation par le comité de pilotage des livrables des phases 3 et 4, du rapport final et de la synthèse, le cabinet percevra les 50% restants.

Constructys Région Parisienne est l'organisme relais du comité de pilotage. A ce titre, il prendra en charge la contractualisation de l'ATP et le suivi de la réalisation technique et de la gestion financière de la prestation.

3.6 Dossier de candidature

L'attention des candidats est attirée sur le fait que tout dossier incomplet ou offre incomplète sera immédiatement écartée. Toute offre parvenue après la date limite ne sera pas prise en compte.

Les candidats s'engagent à :

- Fournir les attestations fiscales et sociales en vertu de l'article L 8221-3 et 5 et L8222-1 à 6 du Code du Travail ;
- A faire réaliser le travail par des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10/13/15/17, L3243-1/2/4 du Code du Travail ;
- Fournir les attestations d'assurance d'usage.

Les candidats devront obligatoirement présenter un dossier complet comprenant :

- Une lettre de candidature ;
- Un document de présentation du candidat (ou du groupement) permettant de justifier de ses moyens d'exploitation et de ses capacités professionnelles : organisation, moyens techniques, personnel au regard de la prestation demandée,
- La proposition technique descriptive des prestations proposées : méthodologie, temps et personnels affectés à chaque étape,
- La proposition tarifaire,
- Un exemplaire du présent cahier des charges accepté et paraphé à toutes les pages,
- Les références similaires du candidat,
- Les formations, expériences et références des intervenants affectés à la mission (CV de préférence),
- Le nombre de jours d'intervention prévu par intervenant, phase par phase,
- Tous les documents devront être signés par une personne habilitée à engager le candidat et clairement identifiée.

4. Procédure de sélection

4.1. Commission d'examen

Une commission d'examen des offres se réunira le 31 janvier 2013 afin d'auditionner les candidats présélectionnés. Ils seront informés par voie téléphonique, par télécopie ou par mail.

Lors de cette commission, les candidats présenteront leur **stratégie d'étude** (proposition de planning, modèles de tableau de bord...).

A réception des réponses le comité de sélection étudiera les propositions : il s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Le Comité de sélection se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le marché.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du comité de pilotage.

Le Comité de pilotage n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

Cette présélection s'effectuera sur la base d'une grille établie conjointement par la DGEFP, les membres de la plate-forme « Objectif Fibre » et Constructys Région Parisienne.

Les prestataires retenus lors de la présélection du 31 janvier seront auditionnés par le comité de pilotage le 11 février 2013. A l'issue de cette rencontre le comité de pilotage validera la sélection du prestataire final.

La sélection portera notamment sur les éléments suivants :

- **La qualité technique de l'offre** illustrée par la compréhension de la demande et la qualité de la proposition, la cohérence des méthodes proposées avec les résultats attendus et les moyens matériels et humains proposés, la connaissance du secteur, l'expérience antérieure et les savoirs faire en matière d'appui technique et l'équipe pluridisciplinaire en lien avec les demandes du cahier des charges – composition et compétences.
- **Le respect du calendrier,**
- **Le coût de la prestation.**

ANNEXE 1 : Objectif Fibre - Les enjeux du Très Haut Débit, site et liens utiles

**OBJECTIF
FIBRE**



Objectif Fibre est une plate-forme de travail ouverte aux acteurs concrètement impliqués dans le déploiement de la fibre optique, volontaires pour identifier et lever les freins opérationnels à un déploiement massif, en produisant des outils pratiques d'intérêt multisectoriel.

Le site internet d'Objectif Fibre présente l'actualité de la plate-forme ainsi que l'état d'avancement de ses travaux.

<http://www.objectif-fibre.fr/>

La plateforme Objectif Fibre vous invite en outre à retrouver toutes les informations utiles sur le déploiement de la fibre optique sur les sites institutionnels suivants :

- L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)

www.arcep.fr

- Le portail du Ministère du redressement productif

www.redressement-productif.gouv.fr

- La Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)

www.dgcis.redressement-productif.gouv.fr

- Le Commissariat Général à l'Investissement (CGI)

investissement-avenir.gouvernement.fr

- Le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE)

www.ant.developpement-durable.gouv.fr

- La Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR)

www.datar.gouv.fr

- La Caisse des Dépôts

www.caissedesdepots.fr

PRESENTATION DE LA FFIE



La **FFIE**, Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique, est l'organisation professionnelle qui représente, défend et promeut les entreprises d'installation électrique affiliées. Elle regroupe 5.000 entreprises (130 000 salariés soit 40 % des effectifs du secteur et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 1/3 du chiffre d'affaires du secteur). Adhérente de la FFB, la FFIE est l'une des cinq fédérations signataires des accords sociaux du bâtiment.

www.ffie.fr

PRESENTATION DE LA FIEEC



La FIEEC est une Fédération de l'industrie qui rassemble 29 syndicats professionnels dans les secteurs de l'électricité, de l'électronique, et du numérique (biens d'équipement, biens intermédiaires et biens de consommation). Les secteurs qu'elle représente regroupent près de 3 000 entreprises (dont 87% de PME et d'ETI), emploient 420 000 salariés et réalisent plus de 98 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 40 % à l'export. La FIEEC est membre du GFI, du MEDEF, de l'UIMM, de la CGPME, et de l'ORGALIME.

www.fieec.fr

PRESENTATION DE LA FFTélécom



La Fédération Française des Télécoms réunit les associations et opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de défendre les intérêts économiques du secteur et de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international. Pour cela, la Fédération propose un dialogue structuré, ouvert, constructif et permanent avec l'ensemble des parties prenantes du secteur : les consommateurs, les pouvoirs publics, les partenaires professionnels et institutionnels... Elle privilégie chaque fois que possible la régulation ouverte. Elle assure de façon exigeante la représentation du secteur et défend ses intérêts collectifs, dans le respect absolu des règles de concurrence.

www.fftelecoms.org

PRESENTATION DU SERCE



Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique réunit 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France (CA France 2011 : 15,9 milliards d'euros ; 150 000 salariés).

Sont adhérents des Pme ainsi que les grandes entreprises de la profession.

Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des travaux publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et Communication (FIEEC).

www.serce.fr www.metiers-electricite.com